



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DEUXIEME CONCOURS DEPARTEMENTAL « PETANQUE SENIORS » (55 ans et plus)

REGLEMENT ET MODALITES DES EPREUVES SELECTIVES

CALENDRIER :

Les municipalités souhaitant organiser une épreuve de sélection sont invités à adresser à M. Philippe Rossini, Conseiller départemental chargé de mission à l'animation des seniors, la feuille d'inscription jointe par courrier ou par mail (isenecca@departement06.fr).

Cette épreuve de sélection devra être organisée en prenant compte que celle-ci ait lieu **avant la date limite du 30 juin 2017** (sur une journée, en matinée ou en après-midi).

La transmission de cette inscription permettra au Conseil départemental de communiquer l'ensemble des communes participantes au concours ainsi que les dates et lieux de sélection à un large public senior.

COMPOSITION DES EQUIPES :

Les joueurs concourront en TRIPLETTE MIXTE (2 hommes - 1 femme ou 2 femmes -1 homme).

Le concours est ouvert à tous les licencié(e)s non classé(e)s et/ou non licencié(e)s de 55 ans et +.

INSCRIPTIONS :

Les seniors ne pourront participer qu'une seule fois et sur un site unique aux épreuves de sélection sur l'ensemble du département. A cet effet, **il est impératif** que les participants s'inscrivent à l'aide des feuilles d'inscription qui vous seront adressées ultérieurement et qui devront être renvoyées à l'issue de la journée de sélection au Conseil départemental, en même temps que le tableau de classement.

Ces feuilles d'inscriptions permettront de s'assurer, en lien avec le Comité départemental de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal, de la présence de joueurs licenciés, elles éviteront également de multiples inscriptions sur des sites différents.

JEU :

Les triplettes (2 boules par joueur) disputeront les parties en 13 points par tirages au sort.

Le nombre de parties est laissé à l'appréciation du clos en fonction du nombre de participants.

CLASSEMENT :

Le tableau de classement, par nombre de points obtenus sur l'ensemble des parties, sera adressé au Conseil départemental avec l'ensemble des fiches d'inscription des joueurs.

L'équipe gagnante de votre sélection locale sera d'office qualifiée pour participer à la grande journée qualificative départementale du 20 juillet 2017 au boulodrome Henri Bernard. Par ailleurs, proportionnellement au nombre d'équipes inscrites sur chaque site, les équipes suivantes au classement pourraient également être sélectionnées à cette grande journée de qualification.

DIVERS :

Tout point non prévu dans le règlement ci-dessus sera soumis à l'appréciation du comité d'organisation (Conseil départemental, Comité départemental de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal, Département Union Club).

LOTS :

La triplète gagnante de la grande finale du dimanche 23 juillet 2017 se verra offrir pour chacun des participants une journée rando pour deux – une journée découverte pour deux – une journée détente à la station de Berthemont pour deux organisées par le Conseil départemental dans le cadre de « Seniors en action ».

La triplète seconde et les deux demi-finalistes se verront offrir pour chacun des participants une journée découverte pour 2 organisées par le Conseil départemental dans le cadre de « Seniors en action ».



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

PETANQUE SENIORS 06 FICHE INSCRIPTION

COMMUNE :

Nom du responsable de la sélection :

Téléphone :

Souhaite organiser une épreuve de sélection pour le deuxième concours départemental
« Pétanque Seniors »

DATE :

LIEU :

Heures des épreuves sélectives choisies :

A renvoyer par courrier (Conseil départemental des Alpes Maritimes – Animations Seniors – BP 3007
06201 NICE Cedex 3) ou par mail (iseneca@departement06.fr).

Pour tout renseignement, merci d'appeler au 04.97.18.70.60 ou 04.97.18.79.68.